



ORANGE, le 29 Avril 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

**AVENUE DES COURREGES –  
RUE DES SABLES –  
RUE D'AQUITAINE –  
ROUTE DE JONQUIERES -**

**D. A. C.  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

**Gestion du Domaine Public**

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de création d'un réseau de fibre optique et vidéo protection, **Avenue des Courrèges – Rue des Sables – Rue d'Aquitaine & Route de Jonquières**,
- . La circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par un pilotage manuel.
- . La circulation des véhicules de toutes sortes pourra être momentanément perturbée.
- . Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit.
- . La circulation piétonne pourra être interdite et renvoyée sur le trottoir d'en face.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière, sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 20 Mai 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 mois, sous l'entière responsabilité de la Société INEO Provence et Cote d'Azur de PONT SAINT-ESPRIT (30).